

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2026

APPROBATION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ANNÉE 2025 - (N° 2843)

N° AS6

AMENDEMENT

présenté par
Mme Mélin et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE LIMINAIRE

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La présentation retenue à l'article liminaire repose sur des indicateurs financiers exprimés en points de produit intérieur brut, qui ne permettent pas d'apprécier concrètement les besoins réels des Français en matière de prévention, de soins, d'accompagnement des familles et de prise en charge de la perte d'autonomie.

Le Rassemblement National considère que la répartition de l'effort de solidarité nationale ne saurait être fondée sur des agrégats financiers répondant principalement à des exigences comptables et budgétaires.

Dans ces conditions, il est proposé de supprimer cet article.